



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Ecologie
du Développement
et de l'Aménagement
Durables

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

P.P.R. approuvé
Le : 9 NOV. 2007

Direction
Départementale
de l'Équipement

Haute-Garonne

Service Risque
et Sécurité

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Hers-mort aval

Commune de
GRATENTOUR

2 – NOTE DE PRESENTATION COMMUNALE

Ref : T04-007
Juin 2007
Version 3



HYDRETUDES
Ingénierie de l'eau

SOMMAIRE

CONTEXTE GENERAL	3
1. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE	3
2. L'ACCESSIBILITE	3
3. L'OCCUPATION DU TERRITOIRE	3
3.1. La démographie	3
3.2. L'occupation du sol	3
4. LE MILIEU NATUREL	4
4.1. Les données climatiques	4
4.3. Le réseau hydrographique	5
DESCRIPTION DES PHENOMENES NATURELS EXISTANTS	6
1. RISQUE A PRENDRE EN COMPTE	6
2. LES CRUES HISTORIQUES	6
RECENSEMENT DES PHENOMENES POTENTIELS : LES ALEAS	7
1. DEFINITION DE L'ALEA	7
2. EVALUATION DU NIVEAU D'ALEA ET CRITERES RETENUS	7
2.1. Choix de la crue de référence	7
2.2. Critères d'évaluation de l'aléa inondation	7
ENJEUX COMMUNAUX	8
1. METHODOLOGIE EMPLOYEE	8
2. LES ENJEUX REPERTORIES	8
3. LES PROJETS FUTURS	8

CONTEXTE GENERAL

1. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune de GRATENTOUR se situe à environ 12 kilomètres au Nord de Toulouse ; elle s'étend sur 408 ha et se trouve entourée par les communes suivantes :

- Bruguières et Cépet au Nord,
- Labastide Saint-Sernin à l'Est,
- Pech Bonieu et Castelginest au Sud,
- Bruguières à l'Ouest,

2. L'ACCESSIBILITE

La D14 (reliant Toulouse à Villemur) traverse le territoire communal au centre suivant un axe du Nord-Sud. La D77 traverse la commune suivant un axe Sud-Est / Nord-Ouest. Au sud-ouest, la RD59, traverse la commune de Castelginest vers Bruguières.

3. L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

3.1. La démographie

Au dernier recensement complet de 1999, la commune de GRATENTOUR comptait 3 035 habitants, soit une densité de 742 hab./km². On note un accroissement significatif de la population depuis les années 1975 (+ 2 111 habitants).

3.2. L'occupation du sol

Les 408 hectares du territoire communal de GRATENTOUR ne comptent que très peu de forêt ou formations boisées assimilées (4% environ). Par contre, la commune compte environ 180 ha en superficie urbanisée.

L'espace rural :

Il occupe environ la moitié du territoire communal. Les cultures non irriguées pour la plupart, sont celles du Lauragais, principalement céréales à l'automne et tournesol au printemps.

La végétation arbustive le long des rivières et des ruisseaux participe pour une grande part à la qualité du paysage.

L'espace urbanisé :

L'habitat est essentiellement concentré de part et d'autre des axes principaux (RD14, RD59 et RD77).

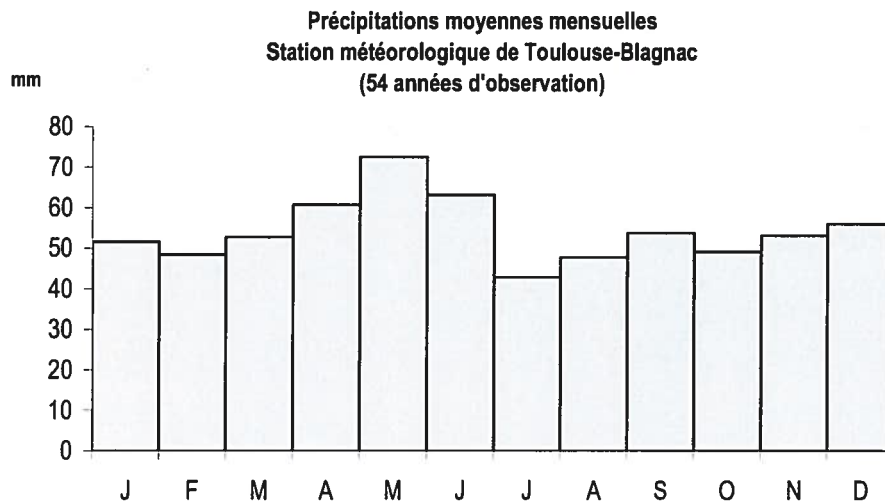
La commune de GRATENTOUR compte 1 010 logements¹, constitués pour l'essentiel de constructions individuelles (97% du parc de logements). Le parc de logements est relativement récent puisque les constructions antérieures à 1975 ne représentent que 25% des logements recensés (dont moins de 6% sont antérieurs à 1949).

¹ Source : Recensement de la population 1999 – Exploitation principale - ©INSEE

4. LE MILIEU NATUREL

4.1. Les données climatiques

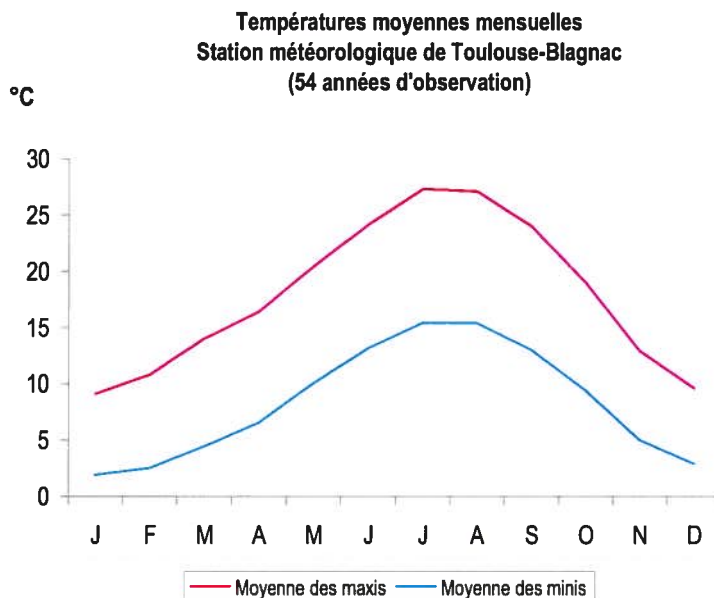
La région toulousaine jouit d'un climat tempéré subissant les influences océaniques et méditerranéennes. La hauteur moyenne des précipitations annuelles est comprise entre 600 et 650 mm.



Globalement sur l'ensemble de l'année, les moyennes mensuelles des précipitations sont homogènes. Le mois le plus sec correspond au mois de juillet et le mois le plus humide étant mai.

En hiver, les précipitations liées aux perturbations d'origine atlantique et méditerranéenne épousent le relief. Alors que l'été, les pluies sont en grande partie liées à des systèmes orageux.

Les températures sont basses en automnes et en hiver, liées aux brouillards et nuages bas tenaces. Elles s'élèvent rapidement au printemps.



4.3. Le réseau hydrographique

La commune est traversée à son extrémité Ouest par l'ancien lit de l'Hers-mort (avant recalibrage) qui recueille les eaux des différents axes d'écoulement drainant la commune :

- Au sud, le ruisseau de Fongauzy (en limite de commune avec Castelginest) et son affluent le ruisseau de Tucol (ou de Borde) ;
- Au centre de la commune, le ruisseau de Foumelou ;
- Les collecteurs d'eaux pluviales du secteur de la Saudrine au Nord.

Au Nord de la commune, le ruisseau de Cahuzac draine un petit bassin versant en direction de la vallée du Girou.

DESCRIPTION DES PHENOMENES NATURELS EXISTANTS

1. RISQUE A PRENDRE EN COMPTE

La commune de GRATENTOUR présente un seul type de phénomène naturel connu à ce jour : l'inondation.

2. LES CRUES HISTORIQUES

Il est très difficile de trouver des éléments précis sur les dysfonctionnements du réseau hydrographique sur la commune de GRATENTOUR. On a pu relever tout de même quelques débordements notables du ruisseau de Fongauzy suite à des orages localisés en 1993. Des travaux d'endiguement et de nettoyage du lit ont été réalisés depuis.

Concernant l'Hers-Mort, l'ouest de la commune est situé au niveau d'un ancien méandre du cours d'eau avant recalibrage. Aussi, de part sa situation très en retrait de la zone urbanisée, la mémoire collective n'a pas retenu d'événements significatifs. On peut tout de même noter que la zone riveraine de l'ancien méandre est située en partie dans la zone de crue historique de 1952.

D'après la liste des arrêtés de catastrophes naturels, il est possible de se remémorer les événements de ces dernières années qui se sont déroulés sur la commune de GRATENTOUR :

Intitulé du phénomène naturel	Date début	Date fin	Date arrêté
Inondations et coulées de boue	10/06/1993	10/06/1993	26/10/1993
Inondations et coulées de boue	21/06/1993	22/06/1993	26/10/1993
Inondations et coulées de boue	22/09/1993	26/09/1993	05/01/1994
Inondations et coulées de boue	31/07/1994	31/07/1994	06/12/1994
Inondations et coulées de boue	05/08/1997	05/08/1997	12/03/1998
Inondations et coulées de boue	24/09/1999	25/09/1999	29/11/1999
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999

RECENSEMENT DES PHENOMENES POTENTIELS : LES ALEAS

1. DEFINITION DE L'ALEA

Un aléa est un phénomène naturel potentiel pouvant affecter un secteur donné. La cartographie des aléas est donc le fruit d'une démarche prospective, et décrit sur le territoire communal les différents aléas pouvant affecter la commune sur fond cadastral au 1/5 000e. Elle tend à faire abstraction des enjeux (personnes, biens, activités, moyens, patrimoine susceptibles d'être affectés) et se concentre sur le phénomène naturel en lui-même.

En terme d'inondation, l'aléa est défini comme la probabilité d'occurrence d'un phénomène d'intensité donnée. La probabilité d'occurrence est facile à cerner pour les inondations en identifiant la période de retour de l'événement : la crue retenue comme crue de référence constitue alors l'aléa de référence.

Les cartes des zones inondables permettent de localiser les phénomènes liés aux crues sur les territoires communaux. Par contre, ces documents ne quantifient pas la menace que fait peser les écoulements sur ces terrains. En effet, la notion de danger sera différente selon que le terrain se situe sous 10 centimètres ou 2 mètres d'eau. C'est pour cela que la notion de classe d'aléa a été introduite ; en fonction des intensités associées aux paramètres physiques de la crue de référence (hauteur d'eau, vitesse d'écoulement), des niveaux d'aléas sont distingués.

2. EVALUATION DU NIVEAU D'ALEA ET CRITERES RETENUS

Sur la commune de GRATENTOUR, l'aléa inondation caractérise les phénomènes de débordements du ruisseau de Fongauzy et de l'Hers-mort.

2.1. Choix de la crue de référence

La référence pour l'élaboration des PPR est la crue historique ou à défaut la crue centennale. Dans le cas présent, le manque de données historiques et/ou les profondes modifications anthropiques subies par les cours d'eau les dernières décennies ont conduit à étudier plus particulièrement la crue centennale.

Sur la commune de GRATENTOUR, la crue centennale est représentative des plus hautes eaux connues.

2.2. Critères d'évaluation de l'aléa inondation

C'est la combinaison des deux paramètres représentatifs du risque (définis précédemment) qui permet de classer chaque secteur du PPR selon un degré d'exposition au risque d'inondation suivant le tableau suivant :

<i>Vitesse</i>	<i>Faible</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Forte</i>
<i>Hauteur</i>			
H < 0,50 m	Aléa Faible	Aléa Moyen	Aléa Fort
0,50 < H < 1 m	Aléa Moyen	Aléa Moyen	Aléa Fort
H > 1 m	Aléa Fort	Aléa Fort	Aléa Fort

Cette grille d'évaluation est celle retenue par la D.D.E. de la Haute-Garonne pour l'élaboration des plans de prévention des risques. Elle est compatible avec celle du guide méthodologique des P.P.R. inondation élaboré par le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

ENJEUX COMMUNAUX

1. METHODOLOGIE EMPLOYEE

La notion d'enjeu est une notion liée exclusivement à l'occupation du sol actuelle et projetée et à sa tolérance ou non aux inondations. Elle recouvre l'ensemble des dommages prévisibles en fonction de l'occupation des sols et des phénomènes naturels. Ces dommages correspondent aux dégâts causés aux bâtiments ou aux infrastructures, aux conséquences économiques et, éventuellement, aux préjudices causés aux personnes.

L'analyse des enjeux et de la vulnérabilité est basée en grande partie sur les reconnaissances de terrain effectuées dans le cadre de l'élaboration de la cartographie des aléas. Une analyse des documents d'urbanisme des communes (POS, PLU, ...) croisée aux éléments de terrain a permis de définir les zones à enjeux plus ou moins fort du point de vue économique mais également humain. Enfin, des rencontres avec les élus en charge de l'urbanisme ont permis de soulever les incertitudes et d'intégrer les projets d'urbanisation des communes.

Les enjeux communaux ont fait l'objet d'une appréciation qualitative portant sur les modes d'occupation et d'utilisation du territoire dans la zone inondable : habitat, équipements sensibles, activités économiques, équipements publics. Cette analyse a conduit à une représentation cartographique spécifique distinguant les centres urbains et leur extension proche d'une part et les zones non ou peu urbanisées d'autre part.

Par **centres urbains**, il faut entendre les centres anciens, les centre-villes où il ne reste pratiquement plus de terrains disponibles en dehors de quelques « dents creuses » et où les seules possibilités d'évolution sont les agrandissements, les aménagements, les rénovations et les réhabilitations dont la gestion constitue un enjeu particulier. Ils sont définis en fonctions de quatre critères qui sont : leur histoire, une occupation du sol de fait importante, une continuité bâtie et la mixité des usages entre logements, commerces et services et activités.

Les autres zones urbanisées répertoriées constituent le tissu succédant aux centres anciens et pouvant aller de l'habitat collectif au pavillonnaire diffus et aux zones industrielles. Ce tissu urbain est donc plus ou moins lâche et comporte des espaces non construits.

2. LES ENJEUX REPERTORIES

Sur la commune de GRATENTOUR, les principaux enjeux soumis à l'aléa inondation sont constitués par :

- Les zones urbanisées (bas du lotissement Rue des Peupliers, Habitations riveraines du Fongauzy en amont de la Route de Toulouse) ;
- les infrastructures économiques de la ZA de la Gravette ;
- les terrains agricoles de la plaine de Borde Rouge

3. LES PROJETS FUTURS

Sur la commune de GRATENTOUR, aucun projet d'urbanisation futur n'est concerné par le présent Plan. Par contre, un projet d'aménagement de la plaine inondable de Borde Rouge est prévu dans le Schéma Communal d'Assainissement Pluvial avec notamment la mise en place d'un bassin de rétention de 16 000 m³ et l'aménagement des ruisseaux de Tucol et du Fournélou.